

# DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

Ateliers en simultané – lundi 28 novembre 2022

Quelles sont les solutions concrètes aux problèmes évoqués?

Dans le cadre du Séminaire **(RÉ)SO 16-35**

***Personnes judiciairisées et interventions auprès d'elles : bilan et projet pilote à venir***



# PRÉAMBULE

Le 28 novembre 2022, les participants au séminaire se sont penchés sur différentes problématiques touchant les interventions auprès des personnes judiciarisées. Au cours de l'atelier *Les enveloppes*, différents enjeux ont été soulevés. Par le biais de réflexions en équipe, des pistes de solution ont pu être élaborées. Voici donc les résultats des quatre thématiques suivantes :



## QUESTION :

Quels sont les moyens à mettre en place pour augmenter l'engagement des personnes judiciarisées dans les services et, par le fait même, leur motivation au changement ?

Thème 1 : La pratique  
auprès des personnes  
judiciarisées

**(RÉ)S**  **16-35**  
Jeunes judiciarisés  
(RÉ)intégration sociocommunautaire  
Partenariat recherche communauté

**Cette question a été  
sélectionnée par  
3 équipes**

# LES ENJEUX

## **Enjeux internes (reliés à la personne)**

1. Le risque de désaffiliation;
2. L'engagement de la personne dans son cheminement : assiduité, participation active, investissement et intention;
3. La motivation de la personne par rapport à la démarche de changement;
4. Les barrières culturelles et de la langue;
5. La présence de cas complexes et de problématiques multiples (dépendance, santé mentale, etc.);
6. La résistance aux changements.

## **Enjeux externes (reliés à l'environnement)**

1. Les approches et les services non adaptés à la clientèle;
2. La stigmatisation de la clientèle;
3. Le manque de ressources et leur accessibilité;
4. La rigidité du système;
5. Une définition divergente de l'engagement pour l'intervenant et le client;
6. Le délai restreint pour atteindre les objectifs;
7. Le manque de formation en entretien motivationnel chez les professionnels.

# LES PISTES DE SOLUTION

## **La personne**

1. Respecter le rythme de la personne en misant sur une expérience significative;
2. Mettre la personne au centre des décisions : en déterminant ses besoins et ses objectifs, tout en respectant son rythme ;
3. Orienter et personnaliser les interventions à partir du projet de vie de la personne;
4. Miser sur les forces et les habiletés de la personne;
5. Prendre le temps de créer une alliance thérapeutique et s'assurer de maintenir la qualité du lien;
6. Accompagner la personne dans la découverte de sa motivation intrinsèque;
7. Miser sur une approche motivationnelle pour favoriser l'engagement.

## **L'intervenant**

1. Soutenir les intervenants par des formations ou des formations croisées;
2. Miser sur une sélection des intervenants, selon les qualités suivantes : posture d'humilité, empathie, ouverture d'esprit, souplesse, écoute active, non-jugement et savoir-être;
3. Utiliser la pair-aidance.

## **Communauté / offre et organisation des services**

1. Développer des services de proximité;
2. Sensibiliser et éduquer la population;
3. Clarifier les rôles et les mandats de chaque intervenant;
4. Déterminer un intervenant pivot pour une continuité optimale des services;
5. Assurer une continuité de service et accompagner la personne lors d'une fermeture de suivi ou d'un transfert vers un autre service ;
6. Connaître les services et les ressources disponibles dans la communauté pour mieux effectuer les référencement ;
7. Travailler en partenariat;
8. Miser sur l'accessibilité et la flexibilité;
9. Miser sur une culture d'inclusion plutôt que de répression.

## QUESTION :

Que peut-on mettre en place pour humaniser les interventions auprès des personnes judiciarisées et éviter qu'elles se sentent comme des numéros ?

Thème 1 : La pratique  
auprès des personnes  
judiciarisées



**Cette question a été  
sélectionnée par  
1 équipe**

# LES ENJEUX

## **Enjeux humains**

1. Si aucun lien de confiance entre l'intervenant et le client n'est créé, il peut y avoir des impacts autant chez l'intervenant (diminution de la confiance ou sentiment d'échec) que chez le client;
2. La perte de confiance envers les intervenants et les organisations.

## **Enjeux organisationnels**

1. Les facteurs organisationnels : temps, rotation de personnel et nouveaux employés, les politiques des établissements;
2. Le fait de tenter de répondre uniquement aux critères de la justice plutôt que de travailler sur les vulnérabilités de la personne.
3. La stigmatisation de la clientèle;
4. L'inaccessibilité des services.

# LES PISTES DE SOLUTION

## **La personne au centre de notre attention**

1. Favoriser l'engagement et faire en sorte que la personne soit partie prenante de son cheminement;
2. Être à l'écoute de la personne afin de personnaliser le suivi : prendre le temps de faire connaissance, valider ses attentes, ses besoins et ses capacités;
3. Réajuster le suivi en cours de route, selon l'évolution des besoins;
4. Comme professionnel, mettre ses attentes de côté, afin de prioriser les attentes de la clientèle;
5. Miser sur le savoir-être des professionnels.

## **Les intervenants**

1. Pour les intervenants : offrir du coaching, de la formation continue et de la supervision professionnelle;
2. Permettre aux intervenants d'avoir un espace pour ventiler lorsque nécessaire, afin d'être plus disponible au client;
3. Être disponible pour la clientèle en prenant d'abord soin de soi comme professionnel.

## **Sortir du cadre / affiliation avec d'autres alliés**

1. Oser « revisiter le système » en misant sur les changements et les nouvelles pratiques;
2. Innover : en sortant du cadre conventionnel et en n'imposant pas des services/programmes/trajectoires;
3. Utiliser des stratégies variées telles que la co-construction ou la pair-aidance;
4. Avoir la possibilité de revoir le pairage intervenant/client en cas d'incompatibilité;
5. Associer la recherche à l'intervention.

## QUESTION :

Comment éviter à la personne judiciaire de se trouver dans un cycle d'allers-retours dans le système de justice ?

Thème 2 :  
L'accès et la continuité  
des services

**(RÉ)S**  **16-35**  
Jeunes judiciairisés  
(RÉ)intégration sociocommunaire  
Partenariat recherche communauté

**Cette question a été  
sélectionnée par  
3 équipes**

# LES ENJEUX

## **Entourant l'institution sécurisante**

1. L'institutionnalisation (détention) peut être sécurisante pour certaines personnes.

## **Entourant la personne et ses besoins**

1. Le cycle itinérance – délit – rechute.

## **Entourant l'accompagnement à la sortie de détention**

1. Le suivi non optimal pour les jeunes adultes qui quittent les centres jeunesse;
2. La sortie de détention qui n'est pas suffisamment préparée : difficultés à trouver des ressources d'hébergement et des ressources financières;
3. La continuité des services et le délai de prise en charge;
4. Le manque de ressources pour les proches qui tentent de leur venir en aide;
5. La stigmatisation;
6. Le système de justice : le roulement du personnel, le manque de connaissances des intervenants et les difficultés à assurer un suivi;
7. Les services développés sur un concept de court terme;
8. Être en mesure de donner les bons services, à la bonne personne et selon ses besoins réels.

# LES PISTES DE SOLUTION

## **Miser sur la personne, ses forces et ses besoins**

1. Responsabiliser la personne et lui donner le pouvoir de réparer son geste;
2. Permettre de maintenir un lien social et de demeurer un être actif dans la communauté;
3. Accompagner la personne dans l'élaboration de son projet de vie tout en respectant son rythme;
4. Miser sur les forces et les compétences de la personne plutôt que sur le volet punitif;
5. Offrir des occasions de partage afin de briser la solitude et aller chercher du soutien;
6. Cibler les enjeux et les besoins de la personne plutôt que de se concentrer sur les symptômes;
7. Favoriser le passage à la vie adulte chez les jeunes.

## **Miser sur la communauté**

1. Miser sur la prévention;
2. Mettre à profit la collaboration de l'entourage;
3. Revoir certaines politiques : décriminalisation des drogues et déjudiciarisation des problèmes sociaux;
4. Développer une banque d'employeurs qui sont ouverts à l'embauche de personnes judiciairisées et assurer un suivi dans le milieu de travail suite à l'embauche.

## **Miser sur l'organisation et la qualité des services**

1. Favoriser la mise en place de services accessibles, individualisés et offerts avec l'intensité requise;
2. Mettre en place les services requis avant la sortie de détention (ex. aide sociale et logement supervisé);
3. Identifier un intervenant pivot pour assurer le suivi et la préparation à la sortie (budget, emploi et logement);
4. Redéfinir les critères d'admissibilité de la détention;
5. Encourager le réseautage et la collaboration entre les différents services;
6. Sortir du cadre et développer des programmes innovants (ex. PAJIC et PAJSM);
7. Utiliser la pair-aidance;
8. S'assurer que les professionnels bénéficient de formation continue;
9. Former le système judiciaire sur les divers problèmes sociaux et sur le principe d'accompagnement.

## QUESTION :

Comment pouvons-nous rendre plus accessibles les services psychosociaux (imposés par la cour ou non) aux personnes judiciairisées ?

Thème 2 :  
L'accès et la continuité  
des services



**Cette question a été  
sélectionnée par  
1 équipe**

# LES ENJEUX

## **Entourant de l'offre et l'adaptation des services**

1. Les services psychosociaux sont absents des tribunaux;
2. Le délai de prise en charge;
3. Une offre de services à revoir et à promouvoir;
4. La difficulté à rejoindre la clientèle judiciairisée;
5. La gestion de personnes non volontaires dans un contexte de services imposés;
6. L'emphase mise sur les problèmes plutôt que sur la personne.

# LES PISTES DE SOLUTION

## **L'adaptation, la fluidité et l'organisation des services**

1. Identifier un intervenant pivot;
2. Identifier une personne-ressource par service pour favoriser une communication fluide;
3. Arrimer les offres de service des différents acteurs gouvernementaux et communautaires;
4. Élaborer et maintenir des canaux de communication entre les différents partenaires;
5. Définir le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués;
6. Miser sur des équipes multidisciplinaires;
7. Revoir et élargir les processus d'admission;
8. Faciliter la reprise d'un service;
9. Humaniser les services;
10. Développer une possibilité d'accompagnement de type pair-aidance.

## QUESTION :

Comment pouvons-nous assurer une meilleure intégration de services pour traiter plusieurs problématiques que présente la personne judiciairisée en même temps ?

Thème 3 :  
L'organisation des services

**(RÉ)S**  **16-35**  
Jeunes judiciairisés  
(RÉ)intégration sociocommunaire  
Partenariat recherche communauté

**Cette question a été  
sélectionnée par  
4 équipes**

# LES ENJEUX

## **Les règles et les contingences**

1. La confidentialité;
2. Le financement;
3. Le contexte volontaire vs non-volontaire.

## **L'expertise**

1. Le manque d'expertise en délinquance;
2. La pénurie de main-d'œuvre spécialisée.

## **Les mécanismes**

1. L'accès à l'information;
2. Le manque de communication entre les intervenants;
3. La priorisation des cas selon leur complexité;
4. La rigidité des organisations et de leur offre de services;
5. La méconnaissance des autres services et ressources;
6. Le mécanisme d'évaluation et d'orientation;
7. Les mécanismes de transfert entre les différents systèmes (interne à externe);
8. Les visions divergentes entre les services et/ou les partenaires;
9. Le dédoublement des services.

# LES PISTES DE SOLUTION

## **Améliorer les services et leurs mécanismes**

1. Avoir une souplesse dans la gestion des transferts de dossier;
2. Créer un dossier unique : santé/services sociaux et ressources communautaires;
3. Miser sur l'accessibilité et la disponibilité des intervenants;
4. Effectuer du transfert de connaissance entre les professionnels expérimentés et le nouveau personnel;
5. Mettre en place des cellules d'intervention concertées;
6. Avoir un répondant expert, agent de liaison ou coordonnateur pour chacune des problématiques;
7. Développer des centres de crise;
8. Centraliser les services sous un même toit;
9. S'assurer de la connaissance des différentes offres de services entre les partenaires
10. Éviter le dédoublement des services;
11. Miser sur la prévention et la connaissance des services par la communauté;
12. Développer des plateformes en ligne de type « bottin des ressources provinciales».

## **S'occuper de l'intervenant**

1. Mettre en priorité la formation continue pour tous les professionnels;
2. Contrer la pénurie de main-d'œuvre en misant sur la pair-aidance;
3. Reconnaître les limites de son champ d'action;
4. Offrir des journées de réseautage.

## **Changer les règles**

1. Miser sur le droit au partage de l'information;
2. Modifier les critères pour la transmission d'informations;
3. Offrir du soutien aux intervenants en matière de confidentialité;
4. Assouplir les critères d'admissibilité aux services.

## **Se centrer sur la personne**

1. Évaluer avec rigueur les besoins de la personne;
2. S'assurer que la personne soit au cœur du processus;
3. S'assurer que la personne soit partie prenante des décisions;
4. Miser sur la formation d'un réseau de soutien pour chaque individu;
5. Favoriser la collaboration et la communication entre le public et le communautaire, dans l'intérêt de la personne.

## QUESTION :

Quels sont les moyens qui doivent être pris pour mieux connaître nos partenaires et pour mieux travailler en collaboration avec eux ?

Comment s'assurer que les personnes judiciarisées bénéficient de cette collaboration, pouvant aller de la référence jusqu'à la co-intervention ?

## Thème 4 : La collaboration



**Cette question a été  
sélectionnée par  
2 équipes**

# LES ENJEUX

## **Dimension organisationnelle**

1. Les formalités et la bureaucratie;
2. Le travail individuel ou les organisations qui travaillent en silo;
3. Les cultures divergentes;
4. L'instrumentalisation du communautaire.

## **Dimension humaine ou relationnelle**

1. Ne pas oser aller vers les autres partenaires;
2. La méconnaissance des autres ressources;
3. La méconnaissance du rôle des autres professionnels;
4. Les visions divergentes.

# LES PISTES DE SOLUTION

## **Dimensions organisationnelles (rôles, tâches, fonctionnement, mécanismes)**

1. Diviser les responsabilités selon les forces de chacun;
2. Définir les tâches de chacun dans un but commun;
3. Identifier un intervenant pivot;
4. Identifier un représentant par organisme pour améliorer la communication;
5. Développer des banques de données pour connaître les professionnels et ressources impliqués au suivi de la personne
6. Utiliser davantage le plan de services individualisé (PSI);
7. Développer des ententes formelles et créer des ponts;
8. Mettre en place des tables de concertation;
9. Organiser des projets communs (inter-organismes);
10. Développer des lieux de services centralisés;
11. Informer les intervenants des sorties de détention;
12. Diminuer les tâches administratives des intervenants;
13. Tenir les sites web à jour;
14. Développer des bottins des ressources ou les mettre à jour.

## **Dimensions relationnelles (créer ou favoriser les liens)**

1. Faire les premiers pas vers les autres ressources ou les autres intervenants;
2. Miser sur la communication entre les partenaires, et ce, dans l'intérêt de la personne;
3. Se concerter pour éviter de dédoubler les interventions;
4. Prévoir une place dans les réunions administratives pour inviter les partenaires et connaître leur ressource;
5. Prendre le temps d'aller visiter les autres organisations;
6. Favoriser la présence sur le terrain pour se faire connaître;
7. Organiser des congrès pour rassembler les organismes et leur permettre de réseauter;
8. Collaborer davantage avec les avocats de la défense.

## QUESTION :

Quelles informations doit-on partager avec nos partenaires au sujet de la personne judiciarisée ? Comment pouvons-nous le faire tout en respectant les règles de la confidentialité ?

Thème 4 :  
La collaboration



**Cette question a été  
sélectionnée par  
1 équipe**

# LES ENJEUX

## **L'aspect sécuritaire**

1. Les normes de confidentialité;
2. La transmission d'informations de façon sécuritaire;
3. Le risque de bris de confidentialité.

## **L'aspect clinique**

1. La pertinence réelle du partage d'informations;
2. Les limites du champ d'action des partenaires;
3. Le risque de compromettre l'alliance thérapeutique.

# LES PISTES DE SOLUTION

## **Clarifier / comprendre**

1. Définir le terme « secret professionnel »;
2. Mettre à disposition des professionnels des formulaires de consentement clairs et détaillés;
3. S'assurer d'obtenir un consentement éclairé;
4. Clarifier l'objectif de notre demande d'accès à l'information;
5. Lors des échanges, s'assurer de demeurer dans les faits;
6. Avoir accès à des experts en cas de doute;
7. Sensibiliser et informer les nouveaux employés aux procédures en matière de consentement et de confidentialité;
8. Proposer des formations croisées.

## **Reste lier / se respecter**

1. Procéder de façon périodique au renouvellement du consentement;
2. Utiliser des moyens techniques sécuritaires;
3. Impliquer la personne dans les échanges et dans l'ensemble du processus la concernant;
4. Établir un lien de confiance entre les partenaires;
5. Faire confiance au professionnalisme des professionnels;
6. Effectuer des réflexions sur la nature des informations susceptibles d'induire du profilage ou de la stigmatisation.



Thème 4 :  
La collaboration

**QUESTION :**

Comment s'assurer que tous les acteurs de l'intervention (avocat, procureur, juge, agent correctionnel, intervenant psychosocial, etc.) s'impliquent, au-delà du simple échange d'informations ?



**Cette question a été  
sélectionnée par  
1 équipe**

# LES ENJEUX

## **Entourant la collaboration**

1. L'absence de structure pour échanger;
2. La complémentarité;
3. La connaissance des mandats;
4. L'ouverture;
5. Le manque de temps;
6. Les barrières culturelles et linguistiques.

Comment s'assurer que tous les acteurs de l'intervention (avocat, procureur, juge, agent correctionnel, intervenant psychosocial, etc.) s'impliquent, au-delà du simple échange d'informations ?

# LES PISTES DE SOLUTION

## **Placer la personne au cœur de l'intervention**

1. Mettre la personne judiciarisée au centre et se rappeler les objectifs visés;
2. Impliquer la personne dans toutes les étapes du processus;
3. Utiliser le plan de services individualisé (PSI).

## **Apprendre à se connaître**

1. Offrir des formations destinées aux différents acteurs impliqués au suivi;
2. Démystifier les rôles et mandats de chacun;
3. Créer des opportunités autres que celles offertes dans le « cadre formel » et accorder du temps pour le réseautage
4. Faciliter les mécanismes de transfert d'informations.

## **Apprendre à se développer**

1. Identifier les acteurs de changement;
2. Mettre en place des comités et des groupes de travail;
3. S'inspirer des modèles qui se font ailleurs et qui ont démontré des preuves d'efficacité.

# REMERCIEMENTS

À tous les participants des  
Ateliers en simultané du lundi 28 novembre 2022  
Dans le cadre du Séminaire **(RÉ)SO 16-35**

***Personnes judiciarisées et interventions auprès d'elles : bilan et projet pilote à venir***

